



**Saison 2021 – 2022 - BO n°6 du 19.08.21**





# SOMMAIRE



# SOMMAIRE

POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE	4 et 5
INFORMATIONS SPORTIVES	
• Compétitions Régionales Seniors .....	7 et 8
• Matches Amicaux.....	9
• Formation .....	10
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	
• Affiliations & Mutations .....	12 et 13
• Rassemblements.....	14 et 17
• Communication.....	18 et 19
• Service Civique.....	20 et 21
INFORMATIONS FEDERALES	
• Compétition.....	23 et 24
• Formation.....	25
INFORMATIONS DIVERSES ET VIE DES CLUBS	
• Coupe du monde.....	27
• Communication .....	28 et 29
LES 26 CHANTIERS DE LA LIGUE.....	31
PARTENAIRES & MECENES .....	33
CONTACTS.....	35





## 2. Avis hebdomadaire n°115 : protocole sanitaire

A la suite de l'allocution du Président de la République du 12 juillet 2021 qui s'inscrit dans un contexte de la progression de la diffusion de la variante dite « DELTA » du COVID-19 sur le territoire national, le Bureau fédéral, consulté en urgence, a décidé d'adopter un protocole médical Covid-19. **Ce protocole constitue le dispositif sanitaire obligatoire applicable, pour la période de l'intersaison 2021, aux clubs dont les équipes évoluent dans les compétitions suivantes : Nationale, Reichel Espoirs, Reichel Espoirs Accession, Espoirs Nationaux et Elite 1 féminine.**

Il s'applique aux joueurs, à l'encadrement sportif et médical ou à toute autre personne amenée à participer, de manière occasionnelle ou habituelle, aux entraînements et aux matches amicaux de ladite intersaison.

Le protocole est disponible en [cliquant ici](#) et entre en vigueur immédiatement.

**Christian DULLIN**  
*Secrétaire Général*



# INFORMATIONS SPORTIVES





## 1. Organisation « 2021-2022 » des compétitions régionales Seniors à XV

Veillez trouver, ci-dessous, la mise à jour de l'organisation de l'ensemble des compétitions régionales Seniors à XV.

[Présentation des compétitions régionales Seniors](#)

## 2. Oppositions « 2021 – 2022 » des compétitions Honneur, Réserves Honneur, Promotion Honneur, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Séries

Sur le site de la LIFR, les oppositions « 2021-2022 » des compétitions suivantes sont disponibles : Honneur, Promotion Honneur, 1<sup>ère</sup> Série et 2<sup>ème</sup> Série

[Accéder aux documents](#)

### 3. Championnats 3/4èmes Séries et Championnat Sénior et Réserves de Promotion Honneur Saison 2021-2022 : Vous avez jusqu'au lundi 23 août pour communiquer d'éventuels souhaits d'engagement ou de retrait.

La Commission des Epreuves de la LIFR a besoin de vous afin de vous communiquer le plus rapidement possible les informations attendues de tous, et afin de pouvoir proposer l'organisation la plus efficace possible. En effet, elle va arrêter en ce sens les listes des équipes appelées à participer aux championnats des compétitions régionales « **Réserves Promotion Honneur et autres équipes Séniors** » et de « **3/4èmes Séries** » pour la saison 2021-2022.

Ces informations permettront dans un second temps la présentation détaillée de l'organisation de ces deux compétitions (en complément des informations parues dès le Bulletin Officiel du 23 juillet dernier).

Les clubs souhaitant donc s'inscrire ou se désengager de l'une des compétitions concernées sont priés d'adresser un mail à l'adresse : [epreuves@idfrugby.fr](mailto:epreuves@idfrugby.fr) avant le **lundi 23 août**.

[Listes équipes Championnat Sénior et Réserves de Promotion Honneur 2021/22](#)

[Rappel des équipes 3/4èmes Séries 2020/21](#)



## 1. Rencontres de Challenges agréés (FFR/Ligues) OU matchs amicaux opposant deux équipes amateurs, y compris de 1ère division fédérale

Les matchs amicaux de début de saison sont en perspective ; retrouvez les informations relatives et les documents nécessaires à leurs bonnes tenues.

[Télécharger la note de la FFR](#)

[Télécharger les règlements généraux](#)

[Télécharger la feuille de match](#)

## 2. Gestion de matchs amicaux des clubs professionnels par les clubs amateurs

Les matchs amicaux opposant des clubs professionnels (TOP14 et PRO D2) entre-eux ou à des clubs amateurs doivent être organisés sur des terrains classés en catégorie A. **Cependant, il a été convenu avec la LNR que des dérogations pour l'organisation de ces matchs sur des stades de catégorie B ou C pourront être accordées par un courrier spécifique co-signé par la FFR et la LNR.** La FFR souhaite que des clubs amateurs puissent effectivement organiser de telles rencontres importantes pour leur budget, mais elle doit néanmoins s'assurer que les conditions requises, notamment au niveau de la sécurité des joueurs, sont mises en place.

Il est également rappelé que l'organisation de matchs amicaux doit faire l'objet d'une déclaration à la FFR (via la Ligue Régionale concernée) en règle générale et à la LNR pour les clubs professionnels.



## Dispositif pour les formations fédérales 2021/2022

Ci-dessous, vous pourrez télécharger le **dispositif des formations fédérales 2021/2022** en Ile de France.

[Dispositif formation + inscription](#)

[Fiche de renseignement](#)

Les inscriptions se font en ligne et **une fiche de renseignement** (voir ci-dessus) est à compléter et à retourner à l'adresse [formation@idfrugby.fr](mailto:formation@idfrugby.fr) :

- BF Optimisation avant le 11 septembre en [cliquant ici](#)
- BF Perfectionnement avant le 18 septembre [en cliquant ici](#)
- BF Initiation/Découverte & Développement avant le 25 septembre [en cliquant ici](#)
- BF Rugby à 5 Niveau 1 [en cliquant ici](#)

Pour les personnes déjà titulaires d'un Brevet Fédéral, vous trouverez un document concernant la **réactivation de votre certificat** et les démarches à suivre pour ce faire.

[Réactivation certificat](#)

Concernant le **Certificat de Qualification Professionnelle « Technicien Rugby à XV »**, les modalités de cette formation sont en cours de mise en place et paraîtront ultérieurement via le Bulletin Officiel (BO) et le site de la LIFR. Pour manifester votre intérêt ou pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le pôle Formation sans attendre via l'adresse mail [formation@idfrugby.fr](mailto:formation@idfrugby.fr).



# INFORMATIONS ADMINISTRATIVES





## Informations pratiques pour la saison 2021/2022

### Information sur les demandes d'indemnité de formation lors d'une mutation :

Les demandes d'indemnité de formation des joueurs qui mutent sont envoyées sur les adresses mails des clubs (code club@ffr.fr), la validation des mutations est faite après le règlement.

### Veillez à renseigner les différents champs sur de la façon suivante sur Oval-E :

#### Première Ligne :

Le choix première ligne ou non doit être en adéquation avec le certificat médical.

#### Justificatif d'identité :

En cas d'utilisation du livret de famille il est rappelé de joindre les pièces d'identité des parents pour justifier la nationalité du licencié.

**Les pièces justificatives sont à joindre de préférence au format Pdf ou Jpeg.**

#### Certificat médical :

Il doit y figurer le numéro d'identification (RPPS ou Ameli) du médecin ou de son remplaçant  
Le certificat médical doit être de la saison 2021-2022 avec possibilité d'utiliser celui de la saison 2020-2021 si la licence était validée et qu'il a moins d'un an par rapport à la date de réaffiliation de cette saison.

**En revanche, certaines situations comme celles listées ci-dessous nécessitent la présentation d'un certificat médical établi selon le modèle 2021/2022 :**

- Joueur « Moins de 14 ans » lors de la saison 2020/2021 qui devient « Moins de 16 ans » lors de la saison 2021/2022
- Joueuse « Moins de 15 ans » lors de la saison 2020/2021 qui devient « Moins de 18 ans » lors de la saison 2021/2022
- Joueur non autorisé à jouer au poste de 1ère ligne lors de la saison 2020/2021 et souhaitant évoluer au poste de 1ère ligne lors de la saison 2021/2022
- Entraîneur ne disposant que de cette qualité lors de la saison 2020/2021 et souhaitant être entraîneur et joueur lors de la saison 2021/2022 sauf s'il a un certificat médical sans contre-indication pour la pratique du rugby en compétition.

**Merci de vérifier avant toute transmission pour validation la présence des éléments suivants :**

- Pays de naissance
- Ville de naissance
- Département de résidence

Nous restons à votre disposition pour l'aide que nous pouvons vous apporter afin de bien démarrer votre saison sportive dans les meilleures conditions.

**La Commission des Affiliations et des Mutations**

**Contact : [affiliations@idfrugby.fr](mailto:affiliations@idfrugby.fr) / 01 43 42 42 85**



## Rassemblements d'associations en vue de la saison 2021/2022

En vue de l'organisation de la saison de compétition 2021/2022, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la procédure d'enregistrement d'un rassemblement d'associations au regard des Règlements Généraux de la FFR (article 218).

### 1. Objet

« Le rassemblement est l'opération qui permet à deux associations au moins, affiliées à la F.F.R., de mutualiser leurs effectifs et leurs moyens dans une classe d'âge donnée pour :

- Promouvoir, améliorer, développer et faciliter la pratique du rugby sur un territoire donné dans les catégories de jeunes et dans certaines compétitions féminines ;
- Développer la notion de solidarité entre associations ;
- Permettre la création de nouvelles équipes de jeunes et de féminines ainsi que leur participation aux diverses compétitions proposées ;
- Favoriser pour chaque équipe concernée, une composition la plus homogène possible.

La constitution d'un rassemblement doit s'appuyer sur trois éléments fondamentaux :

- le bassin de vie (Communauté de communes, Communauté d'agglomération, Pays, environnement économique, scolaire...) ;
- la mutualisation des moyens ;
- la solidarité. »

### 2. Caractéristiques

La validation d'un rassemblement d'associations relève de la responsabilité conjointe de la Direction Technique, du Pôle Sportif et de la Commission des Litiges de la Ligue Ile de France de Rugby (LIFR) en collaboration avec le(s) Comité(s) Départemental(aux) concerné(s) par le dit rassemblement et dans le respect des principes fixés par l'article 218 des Règlements Généraux de la F.F.R.

« Un rassemblement ne peut être réalisé qu'entre associations d'un même bassin de vie, à l'appréciation du valideur du rassemblement et sous réserve d'une opposition de la F.F.R., le cas échéant.

L'association bénéficiaire/support du rassemblement est celle qui détient les droits sportifs, affectés à l'équipe en rassemblement. Elle sera l'interlocutrice de l'organisme régional et de la F.F.R. pour

tous les aspects administratifs, sportifs, financiers et disciplinaires liés au fonctionnement de l'équipe engagée.

Les associations composant le rassemblement sont autorisées à engager des équipes dans la même classe d'âge sous réserve que ces dernières n'évoluent jamais au même niveau de compétition qu'une équipe du rassemblement. »

### 3. Classes d'âge autorisées

« Les rassemblements sont autorisés dans les classes d'âge suivantes :

- Ecole de rugby (« moins de 6 ans » à « moins de 14 ans ») \* ;
- Masculins « Moins de 16 ans » ;
- Masculins « Moins de 19 ans » ;
- Masculins « 18 ans et plus » (uniquement dans les compétitions de 3ème division fédérale, Honneur, Promotion d'Honneur, 1ère, 2ème, 3ème, 4ème série et les équipes réserves de ces mêmes compétitions) ;
- Féminines « moins de 15 ans » ;
- Féminines « moins de 18 ans » à XV ;
- Féminines Fédérales « moins de 18 ans » à X ;
- Féminines « 18 ans et plus » (uniquement dans les compétitions Fédérales 1 et 2 Féminines, Féminines Régionales à X et Championnat de France Féminines à 7).

\* L'association-support d'un groupement professionnel ne peut pas participer à un rassemblement dans les classes d'âge « Ecole de rugby » (moins de 6 ans à moins de 14 ans). »

En cas d'engagement de plusieurs équipes, chacune bénéficiera d'un nom propre enregistré sur l'application Oval-e. (à savoir que chaque équipe émanant du rassemblement se verra attribuer un numéro de rassemblement distinct).

### 4. Procédure

« L'homologation d'un rassemblement est du ressort de la F.F.R. pour les clubs dont l'équipe UNE masculine évolue en Nationale, 1ère division fédérale ou dont l'équipe UNE féminine évolue en Elite 1 ou 2.

Tous les autres rassemblements sont soumis à l'homologation de l'organisme régional ou des organismes régionaux dont dépendent les associations concernées. Elle est subordonnée à la présentation, via Oval-e et avant la première rencontre en compétition de la saison en cours, des documents suivants :

- Convention type (téléchargeable sur Oval-e) complétée et signée comportant notamment la désignation de l'association bénéficiaire/support ;
- Organigramme de la structure administrative et sportive (association bénéficiaire/support et son correspondant, éducateurs et entraîneurs, par classe d'âge et par équipe) ;
- Projet sportif et pédagogique argumenté.

L'inscription dans une compétition d'une équipe du rassemblement fera l'objet d'une autorisation de l'organisme régional (ou de la F.F.R. pour un rassemblement régional) et validée par la F.F.R. selon le niveau de compétition concerné. »

### Précisions importantes :

- Le nom du rassemblement doit obligatoirement être structuré comme suit : « RST Nom complet de l'association support A / Nom de l'association B / Nom de l'Association C / et ainsi de suite / catégorie d'âge »
- Pour les rassemblements qui existaient précédemment, si une convention avait été établie en bonne et due forme et qu'aucune modification n'est envisagée, celle-ci sera prorogée.
- Pour les rassemblements qui existaient précédemment et qui doivent faire l'objet d'une modification, une nouvelle convention doit être établie (selon le modèle ci-dessous).

### Formulaire d'engagement :

Quel que soit la situation du rassemblement, nouvellement constitué ou prorogé, un formulaire d'engagement de rassemblement ci-dessous devra impérativement être fourni au dossier pour la saison 2021/2022.

ATTENTION : pour chaque équipe engagée, il ne peut y avoir qu'une seule association bénéficiaire/support.

## 5. Modification d'un Rassemblement

« La composition d'un rassemblement (désignation du club support et identité des clubs) ne peut pas être modifiée après la première journée de la compétition dans laquelle il est engagé. Par exception, dans les compétitions à X, la commission des épreuves fédérales, sous réserve de l'acceptation de(s) organisme(s) régional(aux) concerné(s), pourra accorder une dérogation à ce principe pour favoriser la pratique, à condition que la modification n'impacte pas la situation d'un club au regard des obligations sportives (cf. article 350 des règlements généraux). En cas de dérogation, le rassemblement concerné ne peut pas participer aux phases finales de la compétition dans laquelle il est engagé. »

## 6. Cessation

« En cas de cessation du rassemblement, l'association bénéficiaire/support récupère les droits sportifs qu'elle avait apportés, le cas échéant. A défaut, les droits sportifs sont définitivement perdus, sauf accord de toutes les associations qui participaient au rassemblement, écrit et unanime, de les attribuer définitivement à l'une d'entre elles. »

## 7. Formalités administratives

Le modèle de convention et les formulaires d'engagement d'un rassemblement sont téléchargeables ci-dessous.

[Formulaire Rassemblement Associations](#)

[Formulaire Rassemblement Bassins](#)

[Convention Rassemblement](#)

Les documents sont à renvoyer exclusivement par mail à l'adresse suivante : [rassemblements@idfrugby.fr](mailto:rassemblements@idfrugby.fr)

**Pour toutes les compétitions, la date limite d'envoi des documents est fixée au vendredi 10 septembre 2021.**

Les documents doivent être de bonne qualité (lisibles) et permettre l'identification des associations au rassemblement (aucunes abréviations ne seront autorisées).

Nous vous rappelons qu'il ne sera pas possible à une association de quitter le rassemblement en cours de saison.

Après validation du dossier, un numéro sera attribué et sera la référence du rassemblement pour les différentes phases des compétitions dans le niveau et la catégorie d'âge concernés.

Aucun engagement en compétition des associations au rassemblement ne sera pris en compte si ledit rassemblement n'a pas été validé par la LIFR (cf. point 2 : Caractéristiques), après examen des documents impératifs.

## 8. Obligations sportives

La LIFR attire l'attention des associations souhaitant conclure ou ayant conclu un rassemblement (de niveau fédéral ou régional) sur leurs obligations en termes d'effectifs et d'engagement d'équipes dans les catégories données (article 350 des règlements généraux de la F.F.R.) et sur les conséquences encourues en cas de manquements.

## 9. Contacts

Pour toute demande d'information, merci d'envoyer un mail à l'adresse [rassemblements@idfrugby.fr](mailto:rassemblements@idfrugby.fr)

## 1. Annuaire des clubs = Mettez à jour vos données sur Oval-e pour la rentrée

La rubrique « **Trouver un club** » du site de la LIFR fait office d'**annuaire des clubs**. Elle est en lien avec les fiches renseignées par les clubs sur oval-e.

**ACTION 1 :** mettre à jour votre comité directeur sur Oval-e dont les données remontent dans la partie « **Direction** » de l'espace « **Contact** » de la fiche de votre club sur le site de la LIFR

Depuis la fiche signalétique de mon Club (1), je peux accéder à l'onglet COMMISSIONS (2).

En dépliant une commission (3), je peux Ajouter une Personne (4) en la recherchant par son Nom et son Prénom (5).

Après avoir compléter les champs obligatoires, je peux valider en cliquant sur OK (6).

Une fois ajoutée, la personne est visible dans la commission (7).

**ACTION 2 :** mettre à jour les pratiques sur Oval-e dont les données remontent dans la partie « **Responsables** », de l'espace « **Contact** » de la fiche votre club sur le site de la LIFR.

[lien vers un tutoriel](#)

**ACTION 3 :** demander à chaque membre de votre comité directeur et aux responsables de catégorie d'aller sur Oval-e, sur leur fiche « **licencié** » et de remplir les champs « **téléphone Public et Email Public** » dans la rubrique « **Informations affichables sur d'autres sites** » au milieu de la fiche « **licencié** ».

TÉLÉPHONE PUBLIC

EMAIL PUBLIC

Informations affichables sur d'autres sites



Ce sont ces données qui apparaîtront sur le site de la LIFR et de la FFR.

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), règlement de l'Union européenne, la Fédération Française de Rugby se doit **d'obtenir l'autorisation des personnes référencées pour rendre visible leurs coordonnées sur le site des Ligues.**

[Accéder à la rubrique « trouver un club »](#)

## 2. Pensez à consulter régulièrement la boîte mail FFR du club

Chaque club dispose d'une boîte mail FFR ([code@ffr.fr](#)). **Celle-ci est utilisée par la FFR et par la LIFR pour transmettre aux clubs toutes les communications importantes.** Il est donc indispensable de la consulter régulièrement !

Pour s'y connecter,

- Depuis la page d'accueil d'oval-e, un lien est disponible vers la messagerie
- **l'identifiant** de connexion est **l'adresse de messagerie** de votre club. Par exemple, si le code de votre club est 4653H, l'identifiant pour se connecter est [4653H@ffr.fr](mailto:4653H@ffr.fr)
- vous avez reçu lors de votre création **un mot de passe** que vous avez dû changer à votre première connexion. Si vous l'avez perdu, vous pouvez en solliciter un nouveau via l'adresse [support@ffr.fr](mailto:support@ffr.fr).





## **Vous avez la possibilité de prendre un Service Civique pour accompagner vos actions éducatives et citoyennes !**

La Ligue Ile de France de Rugby vous offre la possibilité de disposer dans votre club d'un contrat de Service Civique.

**Ce contrat est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme. Il peut aussi être étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation.**

Pour que ce contrat puisse être validé, conformément aux accords entre la FFR et l'Etat, il doit se positionner sur une des missions référencées ci-dessous :

- Sensibiliser à la dimension citoyenne du rugby dans toutes les catégories
- Développer des passerelles entre le monde scolaire et le club de rugby pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes
- Rendre accessible le rugby aux personnes en situation de handicap
- Promouvoir la pratique du rugby comme facteur de bien-être et de santé
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique du rugby et favoriser l'inclusion sociale
- Favoriser la pratique du Rugby Féminin

La bonne nouvelle c'est que toutes ces missions correspondent à des éléments clés du nouveau LABEL CLUB mis en place par la LIFR qui sont autant de priorités stratégiques en Ile de France.

**Le contrat de Service Civique a une durée de 6 mois minimum à 8 mois maximum. La durée de travail hebdomadaire est de 24 heures maximum.**

C'est, pour un jeune volontaire, une réelle opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences.

Précisions importantes :

- le jeune volontaire en Service Civique contribue aux missions mais ne les porte pas seul. Il intervient en complément de l'action des bénévoles et/ou salariés de la structure sans se substituer à eux. Il faut donc lui assurer un vrai tutorat au sein de votre club.
- Il ne doit pas être utilisé pour d'autres missions que celles précisées ci-dessus.

Le volontaire du Service Civique est indemnisé à hauteur de 580 euros par mois :

- Avec une indemnité mensuelle financée par l'Etat de 473 euros
- A laquelle s'ajoute un complément de 107 euros financé par la LIFR qui est la structure d'accueil.

Sous réserve de bien travailler à son encadrement, la présence d'un Service Civique peut utilement compléter les autres dispositifs dont votre club peut bénéficier :

- Le programme des apprentis de Campus 2023
- Le recrutement d'Animateurs Sportifs Territoriaux dans le cadre du plan QPV ZRR de la LIFR
- L'identification d'Ambassadeurs Scolaires dans le cadre du plan de la LIFR Etc.

Vous trouverez ci-dessous la fiche pratique téléchargeable où se trouvent tous les renseignements pour déposer votre demande de Service Civique.

[Télécharger la fiche](#)

Prenez le temps de bien lire le dossier très complet et le cas échéant de postuler pour votre club. Les Services Civiques sont clairement une autre occasion d'engager votre club dans l'action éducative ou citoyenne en complément de son action sportive.

**Florian GRILL**

*Président LIFR*

*Membre élu du Comité directeur FFR*

**Pierre SALLENAVE**

*Vice-Président LIFR*

**Jean Claude GRECO**

*Élu LIFR*



# INFORMATIONS FÉDÉRALES





# Compétition

## Application mondiale des règles expérimentales

Chères licenciées, chers licenciés,

Il y a 2 semaines, notre président Bernard Laporte vous a fait part du plan d'actions de World Rugby pour faire du rugby le sport le plus progressiste au monde en matière de santé des joueurs.

Ce plan prévoit l'expérimentation à l'échelle mondiale, dès le 1<sup>er</sup> août, de 5 nouvelles règles ayant pour objectif de préserver l'intégrité physique des joueurs.

Ces règles ont l'ambition de créer plus d'espaces sur le terrain et de réduire la fréquence et l'intensité des contacts. Il s'agit d'une avancée majeure pour notre sport.

A ce titre, la FFR a décidé **d'appliquer ces nouvelles règles à l'ensemble de ses compétitions**, toutes catégories et tout âge confondus et ce dès le 1<sup>er</sup> août.

Quelles sont ces nouvelles règles expérimentales et qu'apportent-elles au rugby et à ses joueurs ?

- **Le 50:22** – Si l'équipe en possession du ballon botte indirectement en touche de l'intérieur de sa propre moitié de terrain vers l'intérieur des 22 adverses, elle effectuera le lancer dans l'alignement qui en résulte.

Cette règle a pour ambition d'enlever de la densité sur le premier rideau défensif pour libérer des espaces et éviter toute collision en favorisant le jeu dans les espaces. Les équipes vont devoir s'adapter pour couvrir le fond du terrain afin d'éviter les touches offensives dans les 22 mètres.

- **Drop de renvoi sur la ligne de but** – Si le ballon est bloqué dans l'en-but, si un joueur attaquant commet un en-avant dans l'en-but ou si un défenseur fait un touché en but ou rend le ballon mort alors que ce dernier est dans l'en-but après le jeu au pied d'un joueur attaquant, le jeu est repris par un drop de renvoi sur la ligne de but.

Cette règle a vocation à réduire le nombre de collisions à quelques mètres de la ligne. Elle vient aussi rééquilibrer les rapports entre l'attaque et la défense. Une équipe qui n'arrivait pas à marquer avait une deuxième chance contrairement à celle qui défendait. Ce coup de pied peut être joué sur toute la ligne de but et surtout il peut être joué très vite.

- **Coin volant** - Sanctionner la mini-mêlée à trois joueurs pré-liés en redéfinissant le coin volant.

Nous sommes confrontés de plus en plus souvent à des ballons ramassés à cinq mètres de la ligne avec deux joueurs qui se lient de chaque côté pour arriver sur le défenseur à 3 contre 1. Tout le monde allait au sol et le ballon était souvent impossible à contester. Ces situations étaient dangereuses puisque ces trois joueurs plongeaient sur le défenseur. Cette règle fluidifie les attitudes et apporte de la sécurité.

- **1 joueur pré-accroché** - il s'agit de reconnaître qu'un joueur peut potentiellement être pré-accroché au porteur de balle avant le contact. Ce joueur doit respecter toutes les exigences pour le premier joueur qui arrive au plaquage, en particulier la nécessité de rester debout.

Il s'agit de rééquilibrer le rapport entre l'attaque et la défense. Nous étions souvent confrontés à des joueurs qui s'écroulaient sur le ballon ne laissant aucune chance à la défense. C'était d'autant plus pénalisant que le défenseur devait, lui, faire l'effort de rester sur ses appuis. Avec cette règle, on rétablit un certain équilibre.

- **Déblayage et sécurité du gratteur** : On introduit une sanction pour les déblayages qui ciblent les membres inférieurs ou si un déblayeur laisse tomber son poids sur membres inférieurs de l'adversaire. Cette règle a pour vocation de réduire le risque de blessure pour le joueur faisant l'objet du déblayage.

Pour vous aider à appréhender au mieux ces règles, la FFR va proposer des modules de formation performants prochainement.

Soyez certain de pouvoir compter sur votre fédération pour continuer d'accompagner tous les acteurs du jeu à appréhender cette évolution des règles nécessaires pour notre sport.

Vous souhaitant un excellent début de saison,

**Didier RETIERE**

*Directeur Technique National*



## Formation

### Brevet Fédéral Rugby à 5 – Niveau 2 « Santé » : Inscriptions ouvertes jusqu'au 8 septembre

La FFR a lancé les inscriptions pour la 4<sup>ème</sup> session du Brevet Fédéral Rugby à 5 – Niveau 2 « Santé ».

Ce Brevet Fédéral permet aux éducateurs de :

« Développer et encadrer, au sein des clubs FFR, une pratique de rugby à 5 sécurisée dans le cadre d'Activités Physiques Adaptées pour les populations ciblées en Prévention Tertiaire, dans le cadre du « sport sur ordonnance » : **Toute personne atteinte d'une maladie chronique équilibrée et après avis médical spécialisé.**

Les pathologies chroniques référencées : Cancers, Maladies métaboliques, Maladies cardiovasculaires, Activité physique et pathologies rhumatismales, Effets du vieillissement, Appareil locomoteur »

Pour postuler à cette formation, **vous devez avoir validé le BF "Rugby à 5 - Niveau 1 - Loisir – Bien-être", ou un autre Brevet Fédéral**, sauf cas particuliers.

Les inscriptions seront clôturées **le 8 septembre** et la formation se déroulera du **15 septembre 2021 au 14 mars 2022**

[S'inscrire](#)

[En savoir plus](#)

Pour les questions liées :

- aux projets dans les clubs: Flavien Bonne - [Flavien.Bonne@ffr.fr](mailto:Flavien.Bonne@ffr.fr)
- à la formation: Benoît Oszustowicz - [Benoit.Oszustowicz@ffr.fr](mailto:Benoit.Oszustowicz@ffr.fr)



# INFORMATIONS DIVERSES VIE DES CLUBS





## Rugby au Cœur, appel à projets : Encore quelques jours pour déposer votre demande de subvention (clôture le 12 septembre)

Bonjour à toutes et à tous,

Le fonds de dotation Rugby au Cœur, mis en place par France 2023 afin de soutenir des projets d'acteurs de la famille du rugby, a ouvert une nouvelle session d'appel à projets.

Jusqu'au 12 septembre, depuis [le site de Rugby au Cœur](#), les clubs peuvent déposer des dossiers pour tenter de bénéficier d'une subvention à hauteur de 70% du budget de leur action, dans la limite de 5.000 euros.

Pour être éligible, le projet doit couvrir l'un des 3 domaines ci-dessous :

- Education
- Handicap – Sport Santé
- Égalité des Chances

Pour mémoire, pour vous aider à répondre à cet appel à projets, la Ligue Ile de France de Rugby et le Comité Local de Coordination (CLC) francilien ont réalisé une **boîte à idées** avec divers exemples pour être éligible au programme de subvention Rugby au Cœur.

[Télécharger le kit « Rugby au Cœur »](#)

L'objectif de ce document est de faciliter la tâche des clubs, mais toute l'équipe du CLC, est également à votre disposition pour vous aider via l'adresse : [clc-iledefrance@france2023.rugby](mailto:clc-iledefrance@france2023.rugby)

**Alain TRONQUET**

*Président du CLC francilien*

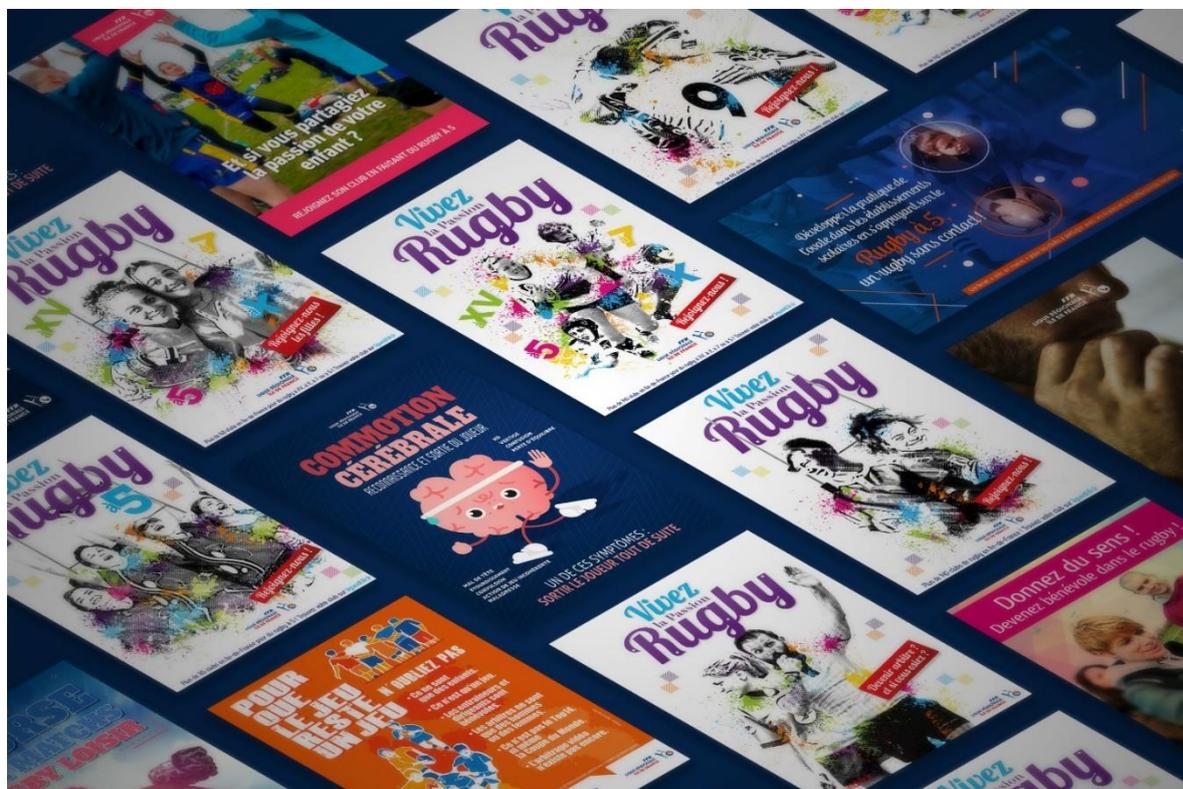
*Vice-Président LIFR*

## De nombreux outils sont à votre disposition !

Depuis plusieurs saisons, la LIFR s'attache à réaliser des outils pour aider les clubs dans leur quotidien. Sont à votre disposition sur **le site [ligueidf.ffr.fr](http://ligueidf.ffr.fr)** (ou sur demande auprès de la LIFR) :

### RECRUTEMENT :

- **Des kits personnalisables** pour vous aider à **RECRUTER** (affiche, flyer, bannière web, kakémono) : des bénévoles, des arbitres, des joueuses et des joueurs à XV, X, 7 et 5, des joueurs uniquement, des joueuses uniquement, des joueurs à 5 uniquement, des enfants pour votre école de rugby mais aussi les parents de votre EDR en leur proposant de jouer au rugby à 5.
- **Une vidéo** « rugby de mouvement » pour **ANIMER** vos stands lors des forums (dont une version sous-titrée)
- **Une vidéo** « rugby à 5 » pour **FAIRE DECOUVRIR** ce nouveau rugby
- **Un livret** pour vous aider **TRAVAILLER** avec le monde scolaire
- **Une affiche personnalisable** pour **COMMUNIQUER** sur un match de rugby loisir



### SENSIBILISATION :

- **Des kits** non violence et civilité pour **RAPPELER** aux supporters, parents, joueurs, dirigeants et bénévoles, les règles de bonne conduite sur et en-dehors des terrains
- **Un film** pour **PROMOUVOIR** auprès des jeunes les valeurs de respect, de solidarité et de loyauté
- **Des dossiers** « antidopage » pour **INFORMER** les acteurs des clubs sur ce sujet
- **Une affiche** « cannabis » pour **COMMUNIQUER** sur les risques encourus en cas de consommation
- **Une affiche** « commotion cérébrale » pour **MEMORISER** les symptômes
- **Un flyer** « commotion cérébrale » pour **INFORMER** de la démarche à suivre en cas de suspicion de commotion cérébrale

[Accéder à la rubrique « communication »](#)

### FINANCIER :

- **Deux power points** personnalisables pour vous aider à **DEMARCHER** les entreprises avec comme support le rugby à 5

[Accéder à la rubrique « financier »](#)



# 26 CHANTIERS DE LA LIGUE





## Relancer le nombre de licenciés franciliens

1. Multiplier les outils pour les EDR en lien avec les comités départementaux
2. Favoriser le rugby dans le monde scolaire en lien avec les comités départementaux
3. Soutenir le rugby dans le secondaire, l'universitaire et les STAPS
4. Développer la pratique féminine et la féminisation des encadrements
5. Assouplir l'accès aux formations fédérales avec baisse des prix et accès en distanciel
6. Booster le Rugby à 7
7. Continuer la relance du Rugby Loisir à XV
8. Maintenir la croissance du Rugby à 5

## Assumer un rôle citoyen

9. Développer le rugby dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones rurales
10. Développer les sections de Rugby Adapté
11. Favoriser la création de sections de Rugby Santé et Rugby Cancer
12. Multiplier les actions éco-citoyennes et créer le kit de l'éco-rugbyman

## Aider les clubs et les bénévoles

13. Organiser des championnats lisibles et qui permettent une activité jusqu'en mai
14. Aider les clubs à se structurer et à grandir
15. Valoriser les éducateurs
16. Valoriser les actions des clubs et diffuser leurs bonnes pratiques
17. Contribuer à améliorer les infrastructures de rugby franciliennes
18. Conserver une communication simple et réactive de la LIFR avec tous les clubs

## Donner une image positive du rugby francilien

19. Favoriser un rugby de mouvement
20. Capitaliser sur la Coupe du Monde 2023 et Paris 2024
21. Valoriser les réussites scolaires autant que sportives
22. Préserver la santé des pratiquantes et pratiquants
23. Continuer à lutter contre les discriminations, incivilités et violences
24. Avoir plus de 10% de Franciliennes et Franciliens dans les sélections nationales
25. Valoriser et faire monter en puissance l'arbitrage francilien
26. Avoir un management ouvert et garantir l'indépendance des commissions régaliennes



# PARTENAIRES & MÉCÈNES



# Les partenaires et mécènes de la LIFR au soutien du rugby francilien







## Pour faciliter vos contacts avec nous !

Afin de faciliter la communication entre les clubs franciliens et les différents acteurs de la Ligue Régionale (élus et salariés), nous avons mis en place des adresses mails « génériques ». N'hésitez pas à les utiliser car tous les mails reçus sur ces adresses sont lus automatiquement par toutes les personnes concernées par votre demande, au-delà du responsable mentionné ci-dessous.

Affiliations	01 43 42 42 85	<a href="mailto:affiliations@idfrugby.fr">affiliations@idfrugby.fr</a>
Agence Nationale du Sport	01 43 42 42 86	<a href="mailto:ans@idfrugby.fr">ans@idfrugby.fr</a>
Appel	01 43 42 42 86	<a href="mailto:appel@idfrugby.fr">appel@idfrugby.fr</a>
Arbitrage	06 22 59 57 13	<a href="mailto:arbitrage@idfrugby.fr">arbitrage@idfrugby.fr</a>
Arbitrage - Arbitres indispos	06 22 59 57 13	<a href="mailto:indispos-arbitres@idfrugby.fr">indispos-arbitres@idfrugby.fr</a>
Arbitrage - Devenir arbitre	06 22 59 57 13	<a href="mailto:jeuxarbitrer@ffr.fr">jeuxarbitrer@ffr.fr</a>
Citoyenneté	01 43 42 51 51	<a href="mailto:citoyennete@idfrugby.fr">citoyennete@idfrugby.fr</a>
Communication	01 43 42 49 93	<a href="mailto:communication@idfrugby.fr">communication@idfrugby.fr</a>
Covid Manager	06 75 61 11 78	<a href="mailto:covidmanager@idfrugby.fr">covidmanager@idfrugby.fr</a>
CRACG	01 43 42 51 51	<a href="mailto:cracg@idfrugby.fr">cracg@idfrugby.fr</a>
Discipline	01 43 42 42 86	<a href="mailto:discipline@idfrugby.fr">discipline@idfrugby.fr</a>
Ecoles de Rugby	01 43 42 49 91	<a href="mailto:edr@idfrugby.fr">edr@idfrugby.fr</a>
Epreuves (Jeunes)	01 43 42 49 91	
Epreuves (Seniors)	01 43 42 42 86	<a href="mailto:epreuves@idfrugby.fr">epreuves@idfrugby.fr</a>
Financier	01 43 42 46 87	<a href="mailto:financier@idfrugby.fr">financier@idfrugby.fr</a>
Formation	01 43 42 46 88	<a href="mailto:formation@idfrugby.fr">formation@idfrugby.fr</a>
France 2023 - Paris 2024	01 43 42 49 93	<a href="mailto:contact2023-2024@idfrugby.fr">contact2023-2024@idfrugby.fr</a>
Litiges	01 43 42 42 86	<a href="mailto:litiges@idfrugby.fr">litiges@idfrugby.fr</a>
Médical	01 43 42 51 51	<a href="mailto:medicale@idfrugby.fr">medicale@idfrugby.fr</a>
Médical - Carton Bleu	01 43 42 51 51	<a href="mailto:carton-bleu@idfrugby.fr">carton-bleu@idfrugby.fr</a>
Officiels de match - Rapport Officiel	01 43 42 51 51	<a href="mailto:rapport-officiel@idfrugby.fr">rapport-officiel@idfrugby.fr</a>
Qualification des Terrains	01 43 42 49 91	<a href="mailto:terrains@idfrugby.fr">terrains@idfrugby.fr</a>
Rassemblements (gestion des dossiers)	01 43 42 42 86	<a href="mailto:rassemblements@idfrugby.fr">rassemblements@idfrugby.fr</a>
RF Indispo	06 06 95 19 51	<a href="mailto:Indispos-rf@idfrugby.fr">Indispos-rf@idfrugby.fr</a>
Rugby à 5	01 43 42 42 86	<a href="mailto:rugbya5@idfrugby.fr">rugbya5@idfrugby.fr</a>
Rugby à 7	01 43 42 49 91	<a href="mailto:rugbya7@idfrugby.fr">rugbya7@idfrugby.fr</a>
Rugby Loisir	01 43 42 49 91	<a href="mailto:rugby-loisir@idfrugby.fr">rugby-loisir@idfrugby.fr</a>
Scolaire	01 43 42 49 91	<a href="mailto:scolaire@idfrugby.fr">scolaire@idfrugby.fr</a>
Services Civiques	01 43 42 42 86	<a href="mailto:servicecivique@idfrugby.fr">servicecivique@idfrugby.fr</a>

Pour tout autre sujet, envoyez votre mail à l'adresse : [ligue@idfrugby.fr](mailto:ligue@idfrugby.fr) ce qui ne vous empêche pas, aussi, de contacter individuellement les élus de votre choix ! Nous sommes là pour vous aider !